

# GALPA La Rochelle - Ré - Charron

## Présentation de la stratégie

### 1. Territoire et activités

Le GALPA est porté par trois collectivités, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, la Communauté de communes de l'Île de Ré et la commune de Charron :

- 39 communes dont 20 littorales
- 184 000 habitants (409 hab./km<sup>2</sup>)
- 449,8 km<sup>2</sup>
- 178 km de linéaire côtier

La Rochelle est située en bordure de l'océan Atlantique, au large du pertuis d'Antioche. L'agglomération dispose d'un linéaire côtier de 64 km répartis sur 9 communes.

Ville enclavée, La Rochelle profite de sa position sur la façade atlantique pour y développer ses infrastructures portuaires. Le port de plaisance des Minimes, est l'un des plus grands d'Europe. Le port de commerce de La Pallice, en eau profonde, est accessible aux navires de haute mer et aux paquebots.

Le port de pêche de Chef de Baie a été créé en 1994. Son bassin (10 hectares), en eau profonde, est accessible 24 heures sur 24. Il dispose d'une plateforme de 22 000 m<sup>2</sup> d'installations professionnelles et accueille des entreprises de mareyage, mytiliculture, et de transport.

L'île de Ré se situe en face de La Rochelle, à deux kilomètres du continent. Longue de 25 km, elle a une superficie de 85 km<sup>2</sup> et un linéaire côtier de 109 km. L'île compte peu de marins-pêcheurs mais de nombreux ostréiculteurs.

Charron se situe au nord de l'agglomération de La Rochelle, dans la baie de l'Aiguillon et à l'embouchure de la Sèvre niortaise. Une partie de la commune fait partie de la réserve naturelle du Marais Poitevin. La commune accueille de nombreux mytiliculteurs, notamment pour la production de moules de bouchot.

Les trois collectivités ont mis en place le GALPA en raison de la complémentarité des activités maritimes et aquacoles : les acteurs locaux sont souvent présents sur l'ensemble des trois territoires.

#### Aquaculture :

L'activité conchylicole comprend 180 hectares de parcs ostréicoles, 168 km de bouchots et 116 établissements à terre, pour un chiffre d'affaires global de 18 millions € et 300 ETP (avec une proportion importante d'emplois saisonniers). Les moules de bouchot, produites sur les communes de Charron, Esnandes et Marsilly, bénéficient d'un label « Moules La Charron ». 8000 tonnes de moules de bouchot et 2000 tonnes de moules de filière sont débarquées à Charron.

L'activité ostréicole concerne surtout l'Île de Ré qui comptait 66 établissements en 2013, pour 2500 tonnes d'huîtres commercialisées.

La pisciculture est présente sur l'Île de Ré, via le Lycée Maritime et Aquacole de La Rochelle et sa ferme pédagogique située à Ars-en-Ré.

Les autres productions aquacoles sont présentes, au titre de la diversification des activités : production de crevettes, palourdes etc.

#### Pêche :

La filière concentre son activité sur le port de pêche de La Rochelle : 1 928 tonnes de poissons débarqués à la criée en 2016 pour un chiffre d'affaires de 9,8 millions d'euros. La flotte de pêche de La Rochelle compte 81 navires dont 73 côtiers.

L'activité reste fragile à La Rochelle. Les tonnages ont fortement diminué en l'espace de 50 ans.

## 2. Partenaires

Le GALPA associe les acteurs locaux liés aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture : Département de Charente-Maritime, Comité Régional Conchylicole de Poitou-Charentes, Lycée Aquacole et Maritime de La Rochelle, Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime, Chambre d'Industrie et de Commerce de La Rochelle, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, Centre d'Expérimentation et d'Application Aquacole, T.E.O Organisation, Union du Mareyage Charentais, Syndicat Mixte du Port de Pêche de La Rochelle, Ifremer, SCIC Savoir-Faire La Rochelle, Université de La Rochelle, FROM Sud-Ouest.

## 3. Stratégie du GALPA

### Analyse AFOM :

#### **FORCES :**

- Port de pêche en eau profonde, accessible 24h/7j
- Pertuis favorables aux cultures marines
- Proximité des grands axes routiers
- Forte image maritime du territoire
- Notoriété des produits locaux (huîtres, moules...)
- Poids national des cultures marines
- Soutien politique des filières
- Représentations professionnelles pêche et cultures marines organisées
- Augmentation des collaborations professionnels / scientifiques / ONG...
- Action du Port de pêche vers la CdA, ses habitants et ses visiteurs (écoles, tourisme...)
- Port de pêche pionnier dans la mise en place de nouveaux services : achat à distance, traçabilité...
- Offre régionale de formation attractive

#### **OPPORTUNITES :**

- Plateforme de mareyage attractive
- Hub logistique et de services régional
- Implantation d'entreprises aquacoles sur la zone portuaire
- Espaces disponibles sur Chef de Baie / Agrocéan
- Image porteuse des produits de la mer
- Nombre croissant de stocks au RMD
- Participation au Comité de gestion du Parc Marin des Pertuis

#### **FAIBLESSES :**

- Faiblesse des tonnages pêche
- Vieillesse des navires de pêche
- Problème de production des coquillages
- Appui aux coopératives pêche et ostréiculture
- Faible attractivité de ces métiers pour les jeunes
- Peu de complémentarités avec les ports de pêche voisins
- Fragilité économique et financière d'entreprises
- Besoins de travaux sur le port et dans la criée

#### **MENACES :**

- Taille critique à l'échelle locale et nationale
- Dépendance à la santé économique des marchés consommateurs (Espagne...)
- Problème de gestion domaniale
- Incertitude juridique pour le port de Chef de Baie
- Qualité de l'eau et des milieux
- Imprévisibilité du prix du carburant
- Caractère dérogatoire ou imprévisible de pêcheries locales
- Incertitude des orientations de gestion du Parc Marin des Pertuis
- Augmentation des conflits d'usage, sur l'eau et sur les littoraux
- Pression lobbyiste (ONG environnementales...)

## Enjeux

### **5 enjeux prioritaires :**

- Avenir des coopératives et des navires de pêche
- Valorisation et commercialisation des produits de la mer
- Place de l'aquaculture sur le port et les espaces collectifs
- Qualité des eaux
- Statut juridique du port de Chef de Baie

### **3 enjeux secondaires :**

- Transmission des entreprises et installation des jeunes
- Tourisme, lien avec la population
- Revalorisation de l'image des métiers de la mer

## Axes prioritaires

1. Augmenter la création de valeur ajoutée pour le territoire et ses produits → Axe économique
2. Promouvoir l'excellence environnementale → Axe environnemental
3. Donner du sens et créer du lien → Axe social
4. Favoriser la coopération et une approche en réseau → Axe de coopération

## **4. Fonctionnement du GALPA**

### **Comité de sélection :**

- Se réunit 4 fois par an
- Composé des partenaires locaux (voir point 3.) : 50 membres
- Sélection des projets : avis en opportunité et avis définitifs

### **Equipe technique :**

- Animation du GALPA, communication, accompagnement des porteurs de projets, aide au montage des dossiers de demandes de financement, organisation des comités de sélection, suivi et évaluation → Mylène Mazzocco, animatrice GALPA
- Appui : service Stratégie et Coopérations Territoriales - CdA La Rochelle

### **Comité de partenariat : regroupe les 3 collectivités partenaires**

- Se réunit 1 fois par mois
- Suivi des projets et de la stratégie

## 5. Fiches actions

Mesure 62.1 b : Mise en œuvre de stratégies de développement local mené par les acteurs locaux

### DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

#### a) Description générale de l'action

L'objectif est de renforcer la complémentarité des activités afin d'améliorer les revenus des professionnels en augmentant la valeur ajoutée des produits et leur qualité.

#### b) Objectifs de l'action

- Encourager le maintien et la création d'emplois
- Soutenir le développement des entreprises
- Favoriser la diversité des activités en mer et à terre
- Accompagner les évolutions techniques, réglementaires et économiques du secteur
- Renforcer l'attractivité du secteur

#### c) Effets attendus

- Filières renforcées : complémentarité, moyens optimisés, activités et sources de revenus diversifiées
- Territoire attractif et dynamique : valorisation des produits et filières, innovation

### TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS (A TITRE INDICATIF)

- Valorisation des coproduits
- Accompagnement dans la création d'unités de congélation, de surgélation
- Accompagnement dans la création d'outils mutualisés, ex : bassins de purification mutualisés
- Promotion des filières via le pescatourisme
- Développement de l'offre de dégustation des produits
- Développement des initiatives expérimentales dans les filières multi-usages, ex : algoculture etc.

### INDICATEURS

INDICATEURS	CIBLE
Nombre d'actions renforçant les activités des filières et leur complémentarité	6
Nombre de projets valorisant les filières et leurs produits	6
Nombre de projets d'économie circulaire	3
Nombre d'actions innovantes	4
Montant des aides publiques totales	
Nombre d'emplois créés, maintenus	25
Nombre d'entreprises créées	1

### ARTICULATION AVEC D'AUTRES MESURES

Mesure 30 : diversification et nouvelles formes de revenus

Mesure 68 : mesures de commercialisation

Mesure 69 : transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Mesure 62.1 b : Mise en œuvre de stratégies de développement local mené par les acteurs locaux

### DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

#### a) Description générale de l'action

Les enjeux environnementaux sont forts : limiter l'urbanisation et préserver les espaces liés aux productions primaires, gérer la ressource et la qualité des eaux et des zones d'intérêt écologique. Les enjeux sanitaires sont également importants, notamment dans le secteur de la conchyliculture : la qualité des eaux doit faire l'objet d'un suivi en continu, les surmortalités sont un défi pour la filière.

## b) Objectifs de l'action

- Assurer un bon état écologique du littoral
- Suivre la qualité des eaux et contribuer aux pistes d'amélioration
- Etudier l'origine et l'impact des déchets plastiques
- Mettre en place des circuits courts de recyclage
- Valoriser le rôle des conchyliculteurs et des marins pêcheurs dans la protection de l'environnement
- Favoriser l'innovation
- Intégrer les enjeux de la pêche et de l'aquaculture dans le développement de projets liés aux énergies marines renouvelables

## c) Effets attendus

- Ecosystèmes marins préservés : meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans la pêche et l'aquaculture
- Filières innovantes répondant aux nouveaux défis environnementaux, perspective de croissance bleue

## TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS (A TITRE INDICATIF)

- Motorisation dans le respect de l'environnement en collaboration inter/intra-filières
- Utilisation de plastiques bio-sourcés dans les activités professionnelles
- Etudier la possibilité de mettre en place une aire de carénage
- Recycler et valoriser les déchets conchylicoles
- Structure de surveillance des zones de production pour avoir un état sanitaire en temps réel, alimentant une base de données, avec des outils d'analyse et de prévision
- Application Android/IOS de contrôle et de suivi, en plus de faciliter la communication/collaboration interprofessionnelle
- Suivi de la croissance des coquillages
- Optimisation de la gestion de la station de pompage et des rejets

## INDICATEURS

INDICATEURS	CIBLE
Nombre d'actions contribuant à la préservation des écosystèmes marins	10
Nombre d'actions de valorisation et/ou de recyclage des déchets	2
Nombre de professionnels sensibilisés à la préservation des ressources marines	50
Nombre d'actions de sensibilisation auprès du grand public	15
Nombre d'actions innovantes dans le domaine de l'environnement marin	2
Nombre de projets prenant en compte les énergies marines renouvelables	1
Montant des aides publiques totales	
Nombre d'emplois maintenus, créés	13
Nombre d'entreprises créées	1

## ARTICULATION AVEC D'AUTRES MESURES

Mesure 41.1.a : efficacité énergétique et atténuation du changement climatique

Mesure 51 : Augmentation du potentiel des sites aquacoles/ hors recensement et cartographie

Mesure 52 : encouragement à l'établissement de nouveaux aquaculteurs respectueux des principes du développement durable

Mesure 62.1 b : Mise en œuvre de stratégies de développement local mené par les acteurs locaux

## DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

### a) Description générale de l'action

Les activités de pêche et cultures marines disposent d'une image forte ancrée sur le littoral mais souffrent d'une méconnaissance liée à un manque de sensibilisation sur les métiers de la mer. L'axe 3 renforce le dynamisme du secteur en s'appuyant sur les activités traditionnelles et en revalorisant celles-ci auprès du public. Les projets d'inclusion sociale et professionnelle concernent en priorité les jeunes et l'égalité femme-homme.

### b) Objectifs de l'action

- Transmettre le savoir d'hier pour préparer les métiers de demain
- Revaloriser l'image des métiers notamment auprès des jeunes
- Favoriser le dialogue entre les familles de professionnels
- Créer des rencontres avec le grand public, les scolaires, les scientifiques et les professionnels
- Croiser les regards et reconnaître l'ensemble des connaissances maritimes empiriques et scientifiques
- Sécuriser les transmissions d'entreprises de pêche et d'aquaculture
- Faciliter l'installation des jeunes
- Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

### c) Effets attendus

- Reconnaissance des métiers de la mer auprès des publics : valorisation des compétences, liens interprofessionnels
- Insertion professionnelle facilitée : jeunes et femmes, entreprises sécurisées

### TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS (A TITRE INDICATIF)

- Lieu d'accueil commun et d'information sur le port, notamment sur l'emploi/formation continue
- Créer des lieux de vie communs
- Créer des outils pédagogiques multi-filières de communication
- Créer une exposition itinérante sur les métiers de la mer
- Multiplier des événements thématiques
- Nommer un ambassadeur des métiers de la mer, pour intervenir dans les établissements scolaires et sensibiliser le grand public à la diversité et la complexité des composantes des métiers de la mer

### INDICATEURS

INDICATEURS	CIBLE
Nombre d'outils de communication et/ou de sensibilisation réalisées	10
Nombre de rencontres, événements organisés	10
Nombre de projets de création ou de mise en valeur d'espaces et lieux	3
Nombre d'interventions dans les établissements scolaires	20
Nombre de jeunes professionnels soutenus	5
Nombre d'entreprises soutenues	5
Nombre de femmes impliquées dans les actions soutenues	15
Montant des aides publiques totales	
Nombre d'emplois maintenus et/ou créés	13
Nombre d'entreprises créées	1

### ARTICULATION AVEC D'AUTRES MESURES

Mesure 50.c : promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture (mise en réseau)

MESURE 62.1 c : Activités de coopération

### DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION

### a) Description générale de l'action

L'axe 4 entend favoriser la coopération entre les acteurs de territoires différents (au niveau local que régional, national et transnational) afin de valoriser les bonnes pratiques et mettre en œuvre des initiatives novatrices.

### b) Objectifs de l'action

- S'appuyer sur l'expérience d'autres territoires pour renforcer les démarches et projets locaux
- Développer la culture du partenariat aussi bien aux niveaux européen, national que régional
- Valoriser des projets et initiatives locales tant au niveau régional, national qu'europpéen
- Favoriser la circulation d'informations, de l'actualité et des opportunités communautaires
- Contribuer à la réflexion régionale et nationale sur la croissance bleue

### c) Effets attendus

- Des actions partenariales développées sur le territoire et qui contribuent à la croissance bleue
- Valorisation des acteurs et de leurs pratiques en dehors du territoire

### TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS (A TITRE INDICATIF)

- Voyages d'études (France / Europe) pour les professionnels du territoire
- Développer les partenariats entre territoires européens
- Accueillir d'autres professionnels ou d'autres GALPA
- Evènements locaux, régionaux, nationaux, européens, liés à la réflexion sur la croissance bleue
- Accompagner les réflexions inter-filières nationales et européennes pour créer de l'emploi
- Assurer une veille avec les autres territoires nationaux et européens sur les thématiques des axes 1 à 3

### INDICATEURS

INDICATEURS	CIBLE
Nombre d'actions de coopération	6
Nombre d'évènements organisés contribuant à la réflexion sur la croissance bleue durable	4
Nombre d'emplois maintenus, créés	1
Nombre de voyages d'études d'acteurs locaux	3
Nombre de délégations accueillies	3

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE

#### a) Bénéficiaires éligibles :

- Entreprises de la filière pêche et aquaculture
- Structures représentant les filières : comités des pêches, comités de la conchyliculture etc.
- Organisations de producteurs et leurs associations
- Concédants, concessionnaires ou gestionnaires de ports de pêche, halles à marée, autorités portuaires
- Collectivités territoriales et leurs groupements, organismes publics
- Organisations non gouvernementales (actions liées au milieu marin, la pêche ou l'aquaculture)

#### b) Conditions portant sur les opérations :

Les opérations s'inscrivent dans la stratégie et le territoire du GALPA La Rochelle-Ré-Charron.

### CRITERES DE SELECTION

Les opérations doivent avoir un caractère innovant ou collectif ou portées par un bénéficiaire collectif.

### MODALITES DE FINANCEMENT

#### a) Assiette éligible

Un plancher de dépenses publiques est fixé à 5000 € par opération sauf exception dûment justifiée.

Dépenses éligibles :

- Etudes, animation économique et sociale des filières, soutien à l'investissement, activités de promotion et de communication, sensibilisation du public, formation des professionnels etc.
- Frais de fonctionnement : coûts de personnel, formation du personnel etc.



### **b) Taux d'intensité d'aide publique**

Le taux d'aides publiques est de 50 % à 80% des dépenses éligibles si l'un des 3 critères (intérêt collectif, bénéficiaire collectif, caractère innovant) est rempli et s'il est prévu un accès public aux résultats de l'opération.

Dans le cas contraire, le taux est de 50%, sauf pour les entreprises ne répondant pas à la définition des PME pour lesquelles le taux est de 30%.

### **c) Taux de cofinancement FEAMP**

50% des dépenses publiques totales

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

---

Les demandes de subvention seront déposées au fil de l'eau.

Le GALPA se donne la possibilité d'établir des appels à projets au cours de la programmation.

### **MODALITES DE SUIVI**

---

Evaluation à mi-parcours, évaluation au fil de l'eau, évaluation finale

Indicateurs